

**PROJET DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 26 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15  
Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 14  
Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 1

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse.

Eric bordereau donne procuration à Noël Fraisse

Date de convocation : 19 mars 2025

Secrétaire de séance : Nadège Rivoire

**OBJET : contribution à la candidature du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat à l'Appel à manifestation d'intérêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : « Développer ensemble les itinéraires Saint-Jacques de Compostelle en amont du Puy en Velay »**

Il est proposé au Conseil Municipal de contribuer à la candidature que déposera le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat à l'appel à manifestation d'intérêt régional « Développer ensemble les itinéraires Saint-Jacques de Compostelle en amont du Puy en Velay ».

La contribution de notre collectivité à cette candidature permettra, si elle est retenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'obtenir des financements pour la réalisation de l'opération d'investissement suivante :

- Celui de la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette pour la création d'aménagements (banc, table, point d'eau) ;

dont le montant s'élève à 20 000 € HT

Les dépenses éligibles par projet au travers de cet appel à manifestation d'intérêt sont d'un montant minimal de 10 000 € et HT d'un montant maximal de 150 000 € HT. Le taux maximum de subvention régionale est de 50 %. Le taux de subvention publique total ne pourra pas dépasser 80 %. Le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt est joint à la présente.

En contrepartie de cette aide financière, notre collectivité s'engage à :

- Valider le rôle de chef de file de la candidature occupé par le Syndicat mixte du Parc du Pilat et notamment sa mission de référent technique,
- Signer une lettre de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt

- Communiquer sur l'aide financière de la Région et sur l'aide en ingénierie du Syndicat mixte du Parc apportées à ce projet,
- Faciliter le suivi de mon projet par le Syndicat mixte du Parc et la Région,
- Participer, autant que faire se peut, à l'animation régionale et aux démarches initiées par Auvergne Rhône-Alpes Tourisme sur la thématique.

Outre notre collectivité et le Syndicat mixte du Parc, cette candidature se dépose en lien avec la Communautés de communes des Monts du Pilat, la Commune de Bourg-Argental, la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette et la Commune de Saint-Sauveur-en-Rue. L'Office du Tourisme du Pilat sera également associé à la candidature.

Cette candidature comprend 5 projets qui visent à améliorer l'accueil des randonneurs, dont celui de notre collectivité, soit :

- Celui de la Commune de Bourg-Argental pour la création d'une halte service avec des tables de piques-niques ;
- Celui de la Commune de Saint-Sauveur-en-Rue pour la rénovation du camping municipal ;
- Celui de la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette pour la création d'aménagements (banc, table, point d'eau) ;
- Celui de la Communauté de communes des Monts du Pilat, en lien avec la réhabilitation de la Maison du Châtelet à Bourg-Argental, soit la création d'un point d'accueil numérique (borne tactile extérieure).
- Celui de la Communauté de communes des Monts du Pilat avec un projet de réhabilitation d'un bâtiment comprenant un préau pour les randonneurs, la rénovation des toilettes, la création d'un point d'eau situé sur le site du lieu-dit La Gare à St-Sauveur-en-rue.

Le Conseil municipal, après délibération, par 12 voix pour et 3 abstentions,

EMET un avis favorable

ET DONNE délégation à Madame la Maire pour effectuer toute démarche relative à la candidature à cet appel à manifestation de la Région lié au chemin de Saint Jacques de Compostelle, candidature pilotée par le Syndicat mixte du Parc du Pilat en lien avec les trois autres collectivités.

La maire  
Céline Elie



Secrétaire de séance  
Nadège Rivoire